

Forêt

1

La forêt française participe de manière irremplaçable au développement rural, en fournissant de nombreux emplois. Elle fournit la matière première à plusieurs branches d'activité. Elle joue un rôle majeur dans la protection de l'environnement (lutte contre le changement climatique par le stockage du carbone, régulation du cycle de l'eau, etc.). Elle sert de cadre à de nombreuses activités de loisir.

Les sols boisés couvrent 16,3 millions d'hectares, soit près de 30 % du territoire national. La forêt proprement dite en occupe 93 %, le reste étant constitué de peupleraies, de bosquets, d'arbres épars ou de haies. Elle s'est accrue de 6 millions d'hectares depuis 1900, dont 1,2 au cours des quatorze dernières années. Cette extension se fait à 87 % par colonisation naturelle de terres sans usage agricole.

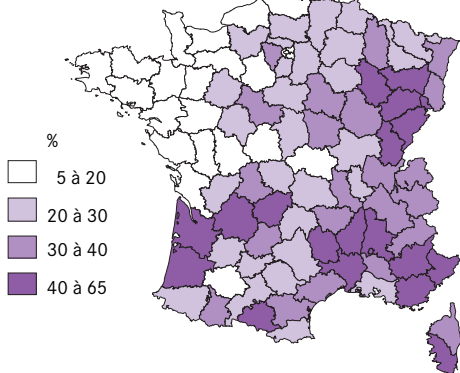
La forêt occupe une place importante dans le Sud-Ouest et les massifs montagneux. Elle dépasse 50 % dans 9 départements : Landes (65 %), Vosges, Gironde et Jura, où la production de bois est importante et Var, Alpes-Maritimes, Ardèche, Drôme et Alpes-de-Haute-Provence, où elle a un rôle de protection et de loisirs. Mais elle est peu présente dans le nord et l'ouest du pays. La Manche, avec 5 % de son territoire, est le département le moins boisé. Dans la Vendée, le Calvados, la Mayenne et l'Ille-et-Villaine, le taux de boisement ne dépasse pas 10 %.

La France détient 10 % des forêts de l'Union européenne à 27, loin derrière la Suède (18 %) et la Finlande (15 %). Les deux nouveaux entrants au 1^{er} janvier 2007, Bulgarie et Roumanie, atteignent ensemble 6 % des forêts.

Taux de boisement

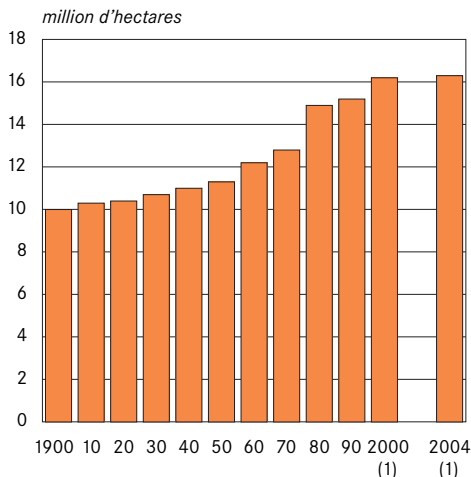
Part des sols boisés **2004**

moenne France : 29,7 %



Source : Agreste - Teruti.

Sols boisés



1990(2) 2000(1) 2004(1)

millier d'hectares

	1990(2)	2000(1)	2004(1)
Forêts	13 985	15 014	15 170
Feuillus	8 548	9 503	9 620
Conifères	4 160	4 077	4 052
Mixtes	1 278	1 434	1 497
Surfaces boisées hors forêt	930	905	874
Bosquets	590	574	572
Arbres épars(3)	340	331	302
Peupliers	280	264	265
Total sols boisés	15 195	16 184	16 309
Haies(3)	359	615	617

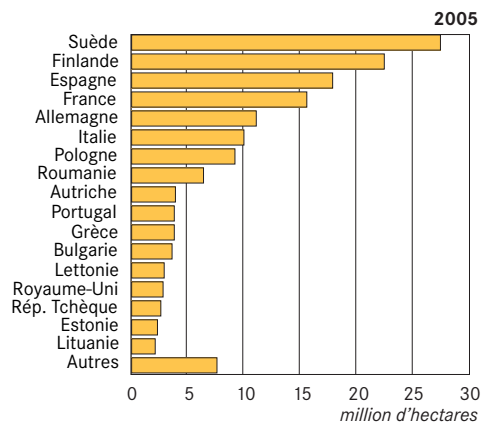
(1) Les données 2000 et 2004 sont calculées sur l'échantillon réduit 2004 (voir glossaire : « Teruti »).

(2) Rupture de série entre 1990 et 2000 en raison du renouvellement de l'échantillon en 1992 (voir glossaire : « Teruti »).

(3) Les arbres épars dans les haies sont comptabilisés avec les haies à partir de 1993.

Source : Agreste - Teruti.

La forêt dans l'Union européenne à 27



Source : CEE-NU/FAO - Inventaire des ressources forestières 2005.

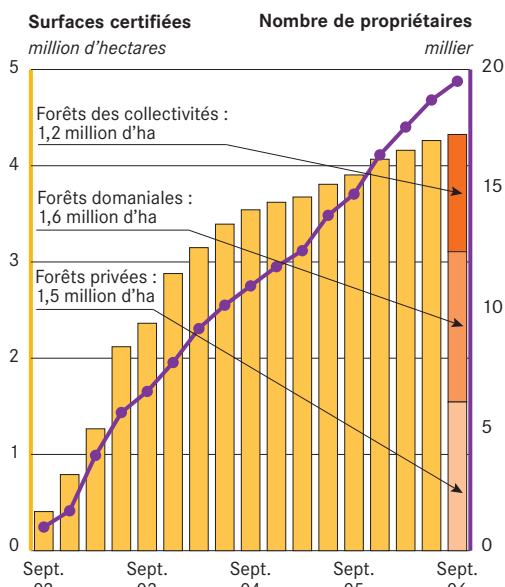
Forêt

Les peuplements feuillus occupent 64 % de la surface des forêts françaises. La part des conifères semble plafonner depuis 2004, après vingt années de légère croissance. Les principales essences feuillues sont les chênes, rouvre, pédonculé et pubescent, et le hêtre. Pour les conifères, les pins, dont le pin maritime dans le massif landais, dominant; viennent ensuite l'épicéa, le sapin pectiné et le douglas.

Les propriétaires forestiers adhérents à un système de certification forestière s'engagent à gérer leurs forêts selon un référentiel technique respectant les principes de la gestion durable. La surface de forêts certifiées s'accroît rapidement. Fin 2006, elle atteint 4,3 millions d'hectares, soit 29 % des forêts disponibles pour la production de bois.

La forêt contribue à la lutte contre le changement climatique grâce à sa capacité de séquestration du carbone atmosphérique. Elle stocke en moyenne 150 tonnes de carbone par hectare, dont une moitié dans les arbres et l'autre moitié dans la litière et les sols. La croissance des arbres permet d'éliminer de l'atmosphère 11 millions de tonnes de carbone par an (41 millions de tonnes équivalent CO₂), soit 7 % de l'ensemble des émissions françaises de gaz à effet de serre.

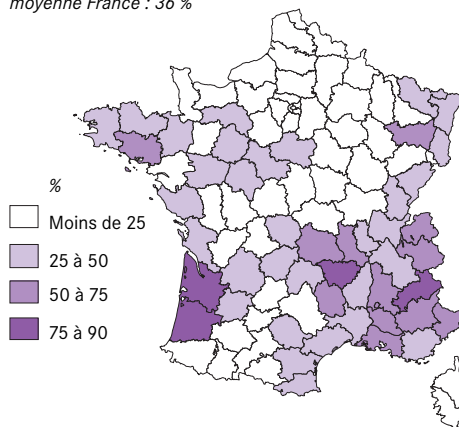
Certification forestière



Champ : surfaces forestières certifiées et nombre de propriétaires adhérents au système PEFC en France.
Source : PEFC-France.

Répartition par espèce

Part des conifères dans la superficie en forêts
moyenne France : 36 %



2004	Superficie	
	millier d'ha	%
Feuillus	8 945	100,0
dont chênes rouvre, pédonculé et pubescent	5 115	57,2
hêtre	1 306	14,6
châtaignier	505	5,6
Conifères	5 087	100,0
dont sapins et épicéas	1 373	27,0
pin maritime	1 367	26,9
pins autres	1 805	35,5

Champ : forêts exploitables uniquement.
Source : IFN - Inventaires départementaux 1989 à 2004.

Stockage de carbone

	1989	1999	2004	1994-2004
	Stock de carbone			Puits de carbone ⁽¹⁾
	million de tonnes de carbone			million de tonnes de C par an
Ensemble de la forêt	...	1 991	2 058	...
Biomasse (arbres) aérienne (troncs, branches)	775	918	984	14,3
souterraine (souches, racines)	603	714	765	11,1
Sols forestiers (litière incluse)	172	204	219	3,2
	...	1 074	1 074	...
	tonnes de carbone/ha			tonnes de C par an et par ha
Ensemble de la forêt par ha	...	146	149	...
Biomasse (arbres) par ha	58	67	71	0,9

(1) Puits de carbone : mécanisme (ici, la croissance de la forêt) qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre (cf. glossaire).
Champ : forêts disponibles pour la production de bois (hors peupleraies).
Source : IFN.

Protection de l'environnement

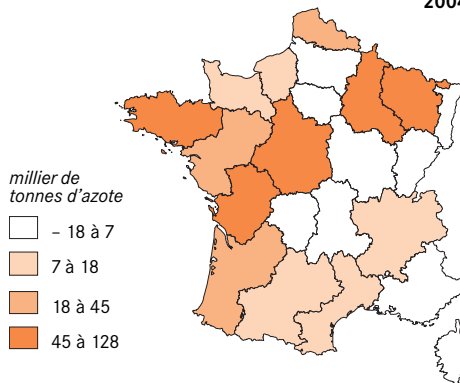
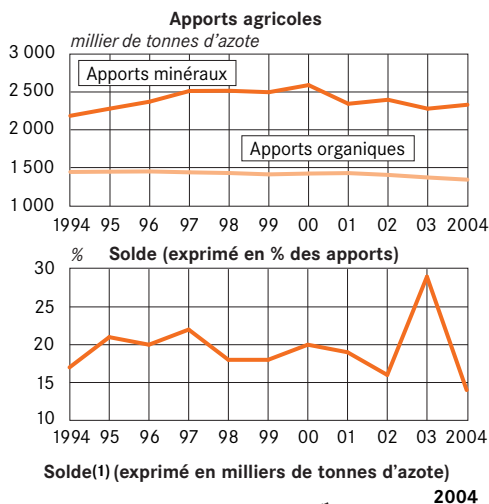
1

L'azote et le phosphore sont des polluants des eaux issus de diverses activités humaines, dont l'agriculture. Ce sont aussi des éléments majeurs dans la nutrition des plantes.

Si l'azote n'est pas capté par les cultures ou les organismes vivant dans le sol, il peut être entraîné vers les cours d'eau ou les nappes phréatiques. En moyenne, entre 1994 et 2004, les apports agricoles dépassent de 19 % les prélèvements par les cultures. L'excédent était de 29 % en 2003 à cause de très mauvais rendements, puis de 14 % en 2004, année de récolte record. Les apports d'azote organique (plus du tiers du total) sont stables depuis 1994. Ils sont à trois quarts issus des bovins. Les apports minéraux sont plus fluctuants. En 2004, le bilan azoté est équilibré dans les régions d'agriculture extensive du Massif Central, des Alpes et du pourtour méditerranéen. Il est largement excédentaire en Bretagne, région d'élevage intensif et en Champagne-Ardenne, où dominent les grandes cultures.

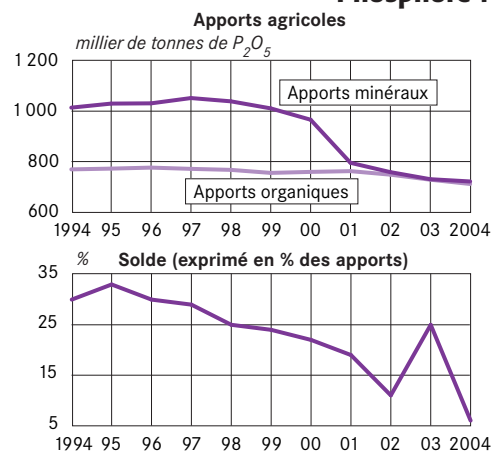
Contrairement à l'azote, le phosphore est très peu mobile dans le sol. Il n'y a risque de fuite qu'exceptionnellement, par érosion ou si la capacité de stockage des sols est dépassée. En agriculture, les apports organiques (50 % du total en 2004) sont stables. Les apports minéraux diminuent de près de 30 % entre 1994 et 2004. Le solde représente 6 % des apports en 2004 contre 30 % en 1994. En 2004, ce solde est excédentaire dans les régions d'élevage et déficitaire dans les zones de grandes cultures.

Azote : apports et solde



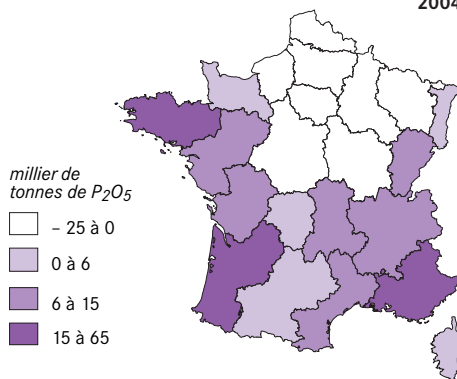
(1) Solde = apports agricoles - prélèvements par les cultures.
Sources : Agreste - Bilan d'azote, Unifa.

Phosphore : apports et solde



(1) Solde = apports agricoles - prélèvements par les cultures.
Sources : Agreste - Bilan du phosphore, Unifa.

Solde(1) (exprimé en milliers de tonnes de P_2O_5)
2004



Protection de l'environnement

La dégradation de la qualité des eaux a conduit à définir des zones vulnérables. Dans ces zones, les agriculteurs sont soumis à des exigences environnementales plus fortes: ils sont tenus de disposer de capacités suffisantes de stockage des fumiers et lisiers, de respecter des périodes d'interdiction d'épandage et d'enregistrer leurs pratiques de fertilisation azotée.

Le programme de maîtrise de la pollution d'origine agricole (PMPOA) concerne en priorité les éleveurs situés en zone vulnérable. Il permet d'accompagner les éleveurs dans la mise aux normes de leur exploitation, en accordant des aides aux investissements et à l'élaboration du projet agronomique. Un premier programme avait touché 37 500 élevages sur la période 1994-2000. Dans le cadre du deuxième programme (PMPOA 2), lancé en 2002, près de 53 000 exploitations ont déposé un dossier de demande d'aide au 31 décembre 2006. Sur ces 53 000 dossiers, 40 000 ont d'ores et déjà bénéficié d'un engagement financier.

La subvention moyenne est de 12 000 euros par exploitation. Elle est apportée par l'État, les collectivités territoriales et les agences de l'eau. Fin 2006, plus de 500 millions d'euros d'aides ont été accordées au titre du PMPOA 2.

Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA)

• Nombre de dossiers PMPOA engagés (Bilan au 31 décembre 2006)

Premier programme (1994-2000)

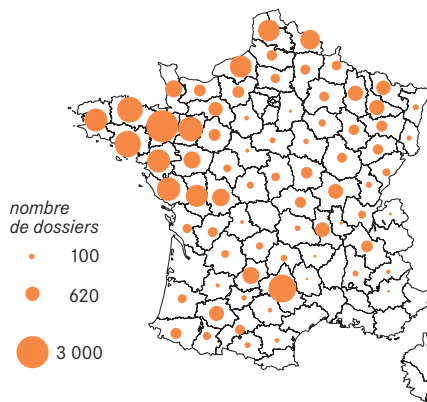
Nombre total de dossiers engagés 37 500

Deuxième programme

	2002-2003	2004 ^r	2005 ^r	2006
Nombre de dossiers engagés	1 835	7 071	10 359	20 524
Cumul depuis le début du programme	1 835	8 906	19 265	39 789

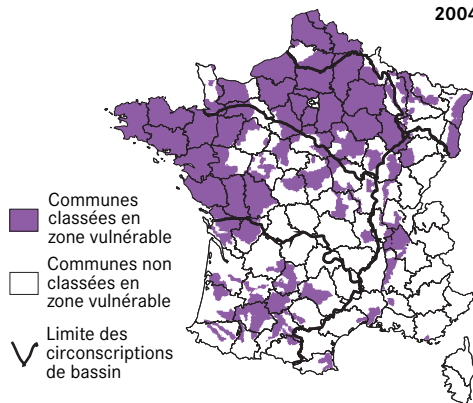
• 2^e PMPOA

Nombre de dossiers engagés au 31 décembre 2006



Zones vulnérables aux nitrates

2004



Ces contours sont inchangés en 2005 et 2006.
Sources : MAP, Ministère de l'écologie et du développement durable.

Montants engagés

	2002-2003	2004	2005	2006 cumul
<i>million d'euros</i>				
Montant apporté par l'État	14,1	31,4	44,3	74,7 164,6
Montant apporté par les collectivités territoriales ⁽¹⁾	3,3	26,1	21,4	38,2 89,0
Montant apporté par les agences de l'eau	17,5	57,5	65,8	112,9 253,6
Total	34,9	114,9	131,5	225,8 507,1

(1) Données reconstituées.
Source : Agences de l'eau - DGFAR - Cnasea.

Protection de l'environnement

1

En 2005, les établissements de l'industrie agroalimentaire de 100 salariés et plus ont investi 90 millions d'euros pour protéger l'environnement. Ce montant est en forte baisse par rapport aux années antérieures (20 % de moins qu'en 2004). Ces investissements sont concentrés dans quelques secteurs d'activité (sucre, lait, viande, fruits et légumes et boissons). Ils sont consacrés pour moitié à la protection de l'eau. Un quart du montant va à la prévention (par exemple, réduction à la source des émissions de poussière et de déchets). L'investissement peut être spécialement dédié à la protection de l'environnement (par exemple, construction d'une station d'épuration). Il correspond aussi à l'attention portée à l'environnement lors du renouvellement des outils de production.

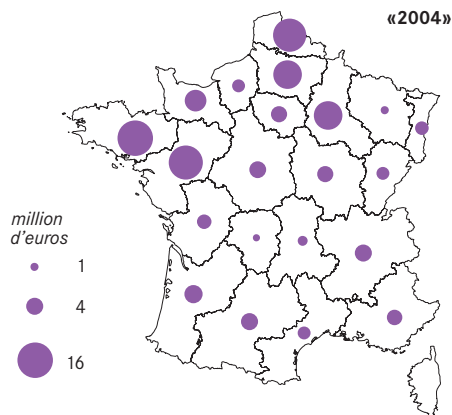
Par ailleurs, les établissements agroalimentaires de 100 salariés et plus ont versé 340 millions d'euros en 2004 au titre des autres dépenses environnementales. Ils ont consacré 108 millions d'euros au fonctionnement des installations de protection de l'environnement, souvent liées au traitement des eaux usées. Ils ont aussi versé à divers organismes un peu plus de 220 millions d'euros : 34 millions de redevances d'assainissement, 75 millions d'euros aux prestataires chargés de la collecte, du traitement et de l'élimination des déchets (dont 31 millions pour la seule industrie des viandes). Les cotisations payées par les industriels du lait et des boissons à des organismes agréés tels que Eco-emballages ou Adelphe ont avoisiné 90 millions d'euros.

Dépenses d'investissement des IAA pour protéger l'environnement

Secteur industriel (NAF)	2000	2003	2004	2005
	<i>million d'euros</i>			
Produits laitiers	19,5	33,7	24,7	19,0
Viandes	16,1	32,8	18,8	16,9
Sucre	18,8	15,1	15,7	10,0
Fruits et légumes	6,3	12,7	14,7	11,5
Boissons	9,8	7,5	10,8	4,0
Aliments pour animaux	2,6	9,4	5,3	2,6
Autres	26,9	26,3	22,8	26,1
Ensemble IAA	100,0	137,5	112,8	90,1

dont investissements spécifiques pour la protection de l'eau

	49,3	70,7	55,1	39,4
--	------	------	------	------



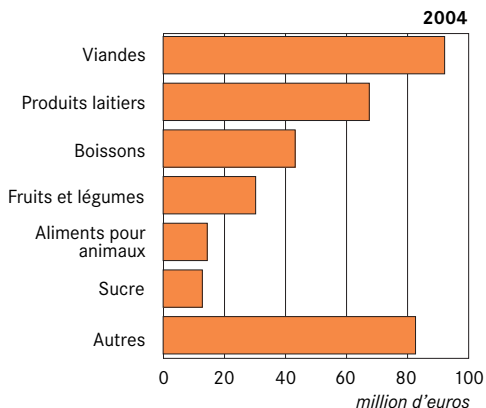
Champ : établissements de 100 salariés et plus.

«2004» : moyenne des années 2003 à 2005.

Source : Agreste - Enquêtes annuelles sur les investissements pour protéger l'environnement.

Dépenses courantes des IAA pour protéger l'environnement

2004	million d'euros
Dépenses de fonctionnement des équipements de protection de l'environnement	108,0
Paiements de diverses redevances, cotisations et taxes	223,9
<i>dont liés à l'eau</i>	34,0
<i>liés aux déchets</i>	75,0
Management environnemental	8,8
Autres dépenses courantes	1,4
Total dépenses courantes	342,1



Champ : établissements de 100 salariés et plus.

Source : Agreste - Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement en 2004.

Protection de l'environnement

En 2004, les espaces naturels couvrent plus de 40% du territoire métropolitain. Ils sont constitués pour près des trois quarts de sols boisés. Leur superficie globale est stable : les surfaces nettes gagnées sur les sols agricoles et celles perdues au profit des espaces artificialisés se compensent. Mais leur composition évolue. Ainsi, depuis 1992, les sols boisés ont gagné 460 000 ha sur les landes et les friches.

Avec une progression annuelle moyenne de 1,3%, les espaces artificialisés ont, quant à eux, connu une expansion importante depuis 1992, en particulier les sols bâtis, qui progressent chaque année d'environ 2%. En 2004, ces espaces artificialisés occupent 6% du territoire, mais sont beaucoup plus fréquents dans les régions à forte densité de population et de logements, en particulier dans les aires urbaines (16% en Île-de-France).

Les espaces les plus vulnérables ou remarquables bénéficient de mesures de protection. C'est le cas des parcs naturels, et en particulier des zones centrales des parcs nationaux, des réserves naturelles et des zones couvertes par des arrêtés de protection de biotope.

En avril 2006, la France a arrêté définitivement la liste des sites « natura 2000 » : 1 307 sites d'intérêt communautaire et 367 zones de protection spéciale.

Espaces protégés

2004	Nombre	Superficie millier d'hectares
Parcs nationaux <i>dont zones centrales</i>	6	1 261,5 350,9
Parcs naturels régionaux	42	6 870
Réserves naturelles nationales	145	241,5
Réserves naturelles régionales	169	19,5
Zones couvertes par des arrêtés de protection de biotope ⁽¹⁾	608	300,0
Sites acquis par le Conservatoire du littoral	300 ⁽²⁾	72,0
Zones de protection spéciales en application de la directive Oiseaux ⁽³⁾	367	4 478
Sites d'intérêt communautaire en application de la directive Habitats, faune, flore ⁽³⁾	1 307	4 887,3
Zones humides protégées en application de la convention Ramsar	19	600,3
Réserves nationales de chasse et faune sauvage	9	31,7
Réserves biologiques domaniales	178	24,5

(1) France y compris Dom.

(2) Ce dénombrement tient compte des regroupements de certains sites réalisés au cours de l'année.

(3) Données 2006.

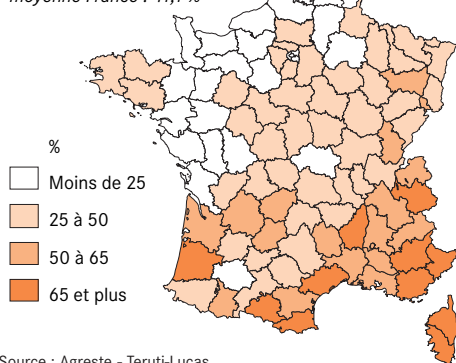
Sources : Ifen, Muséum national d'histoire naturelle, Conservatoire du littoral, Espaces naturels de France, Ministère de l'écologie et du développement durable.

Espaces naturels

(Eaux, zones humides, roches, algues, landes et sols boisés)

% de la surface totale 2006

moyenne France : 41,1 %



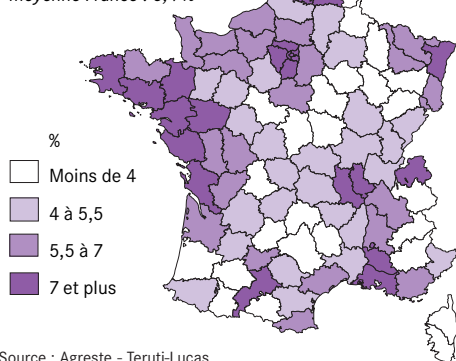
Source : Agreste - Teruti-Lucas.

Espaces artificialisés

(Sols artificiels non bâtis, sols revêtus, sols bâtis)

% de la surface totale 2006

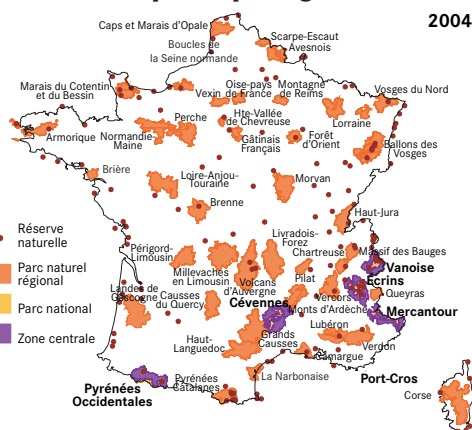
moyenne France : 5,4 %



Source : Agreste - Teruti-Lucas.

Espaces protégés

2004



Sources : Ifen, Muséum national d'histoire naturelle, Conservatoire du littoral, Réserves naturelles de France, Ministère de l'écologie et du développement durable.